



# Investir dans la capacité d'agir des familles

L'offre d'accompagnement social  
de la caisse d'Allocations familiales  
des Alpes-Maritimes

# NOS EXPERTISES ET NOS DOMAINES DE COMPÉTENCES



L'objectif de l'action sociale familiale des Caf est de contribuer à l'épanouissement des familles, et de les accompagner quand elles doivent faire face à des difficultés.

Le travail social est un levier essentiel d'intervention auprès des familles, complémentaire du versement des prestations familiales légales, dans une logique d'offre globale de service.

Le travail social des Caf se distingue des offres portées par les autres acteurs de la sphère sociale et constitue une composante forte de l'identité de la branche Famille de la sécurité sociale.

## ◆ Une démarche proactive et préventive

L'intervention de la Caf des Alpes-Maritimes, comme celle de toutes les Caf, comporte une forte particularité : celle d'être une démarche proactive et préventive. L'objectif principal est d'agir vite et d'éviter que des situations de précarité familiale, sociale ou économique ne s'aggravent.

Notre intervention vise à proposer un parcours attentionné aux familles qui vivent un changement de situation, pouvant impacter leur projet de vie et les fragiliser. L'objectif est d'agir au plus tôt après la survenance de l'évènement et de proposer une intervention de travail social adaptée aux usagers, pour éviter une dégradation de la situation et construire un projet visant à l'améliorer durablement.

## ◆ Un public ciblé

L'intervention sociale de la Caf s'adresse aux allocataires avec enfant(s) à charge, qui sont confrontés aux événements de vie suivants :

- ◆ Séparation ou divorce ;
- ◆ décès d'un conjoint ou d'un enfant ;
- ◆ dette de loyer ;
- ◆ monoparentalité (parent isolé de 18 à 34 ans pour lequel le revenu brut connu est inférieur au Smic).

Ces quatre situations définissent le "socle national de travail social", offre commune à toutes les Caf de France.



## Le saviez-vous ?

La Caf des Alpes-Maritimes propose systématiquement un rendez-vous individuel dès qu'elle a connaissance de l'une de ces situations touchant un allocataire avec enfant à charge.

### ◆ Une complémentarité entre deux modalités d'intervention

Les familles sont reçues par un travailleur social lors d'un **rendez-vous personnalisé**, qui permet l'écoute, l'information, l'orientation, et l'évaluation de la situation de l'allocataire. Ce premier rendez-vous peut conduire à un accompagnement, pour la réalisation d'un projet, dans le cadre d'un plan d'accompagnement personnalisé. Une aide financière peut être mobilisée par le travailleur social selon le cas.

Les familles peuvent également bénéficier **d'interventions sociales collectives**, sous la forme de réunions d'information, de webinaires ou d'ateliers thématiques. Celles-ci peuvent se dérouler dans les locaux de la Caf, ou chez un partenaire. Les offres collectives concernent les thèmes suivants :

- ◆ l'arrivée de l'enfant, pour soutenir les parents et prévenir les situations de rupture familiale ;
- ◆ le logement, pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement en sécurisant la solvabilisation des familles dans le paiement des loyers ;
- ◆ les vacances familiales, pour soutenir le lien parent-enfant et favoriser le départ autonome des familles en vacances via le dispositif Vacaf.





## Témoignage de Delphine Brissonet Travailleur social



« Lors de la première rencontre, la situation de la famille est prise en compte dans sa globalité :

le logement, l'accès aux droits, l'emploi, la santé, le budget, la parentalité sont abordées. Après évaluation, si la famille a besoin d'être soutenue, un accompagnement social peut se mettre en place, avec un plan d'actions qui s'appuie sur ses capacités d'agir.

Plusieurs rendez-vous sont parfois nécessaires.

Pour répondre à l'ensemble des problématiques, un travail en lien avec les services internes est indispensable. Pour atteindre les objectifs fixés, je m'appuie également sur les ressources partenariales. Ce maillage territorial est essentiel dans mon métier.

En fin d'accompagnement, une évaluation est réalisée avec la famille. Cette étape permet de vérifier l'atteinte des objectifs. Si la situation reste encore fragile, l'accompagnement peut être renouvelé avec la mise en place de nouvelles actions adaptées. »

## Chiffres clés 2023

**1 108** familles rencontrées lors d'un rendez-vous d'information et de conseil

**2 890** familles accompagnées

**138** actions collectives auxquelles **1 155** personnes ont participé

# NOTRE IMPLICATION AU SEIN DES TERRITOIRES, AU PLUS PRÈS DE NOS PUBLICS



La Caf déploie son offre d'intervention sociale en lien étroit avec les autres acteurs locaux en charge de l'accompagnement des publics : services de l'Etat, services sociaux communaux, maisons des solidarités du département, France travail, organismes de protection sociale, établissements médicaux, et associations.

En complément des dispositifs de droit commun, les travailleurs sociaux veillent à entretenir leur connaissance des partenaires et des dispositifs locaux afin de mobiliser toutes les ressources adaptées aux situations des familles accompagnées.

◆ Des professionnels dédiés, accessibles et disponibles pour nos usagers, dans tout le département des Alpes-Maritimes

La Caf des Alpes-Maritimes compte 21 travailleurs sociaux, diplômés d'Etat, qui assurent l'accompagnement des familles. L'équipe est sous la responsabilité d'un manager et deux secrétaires assurent l'accueil téléphonique des allocataires.

**Les familles peuvent être reçues en fonction de leur lieu de résidence :**



- ◆ au sein de sites d'accueil de la Caf, à Nice Europe, à la Trinité, à Antibes et à Cannes ;
- ◆ dans des lieux mis à disposition par certains de nos partenaires, à Cagnes sur Mer, Carros, Grasse, Menton, Saint André de la Roche, Saint Martin du Var, et Vence.

## Le saviez-vous ?

L'intervention sociale de la Caf comporte deux volets : l'un dédié à l'accompagnement des allocataires, l'autre aux territoires, pour la mise en œuvre des projets de nos partenaires.

Les deux volets sont complémentaires et les équipes sont amenées à travailler ensemble sur des projets spécifiques.

**Les allocataires** peuvent contacter le pôle de travail social de la caisse d'Allocations familiales, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 :



**un numéro unique**

**04 93 26 98 85**

◇ Vous êtes un partenaire et souhaitez nous contacter ?  
Votre interlocuteur est



**Nadia Fourny**

responsable du pôle de travail social



04 92 91 43 98



nadia.fourny@caf06.caf.fr

**Retrouvez-nous également sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr),  
rubrique : Professionnels - Offres et services - Partenaires locaux**

Rejoignez-nous sur :





Caf des Alpes-Maritimes  
06175 Nice Cedex 2

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

**3230** Service gratuit  
+ prix appel